

COMMUNE DE SAINT-LAURE

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 décembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 1^{er} décembre 2021 en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal et des mariages sous la présidence de Mr Grégory VILLAFRANCA.

PRESENTS : Grégory VILLAFRANCA, Christian BLANCHARD, Fabrice RODDIER, Delphine BARGIBAUX, Monique DURAND, Gérard COULAUD, Nicolas GENDRE, Hassan FENEYROL, Lydie TOTAIN, Baptiste BARDET, Thierry BASSEUX, Monique GORCE, Patrick TURLAN et Alain MAUBLANT.

ABSENT EXCUSE : Christophe MENDES pouvoir à Patrick TURLAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Baptiste BARDET

N° : 2021/25 : AVIS DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ARRETE.

- VU la loi Solidarité et Renouvellement Urbain n°2000-1208 du 13 décembre 2000,
- VU la loi Urbanisme et Habitat n°2003-590 du 2 juillet 2003,
- VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement,
- Vu la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014,
- Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 151-1 et R153-5,
- VU la conférence intercommunale des maires qui s'est réunie le 20 mars 2019, à l'initiative de Monsieur Frédéric BONNICHON, Président de la Communauté d'Agglomération, pour arrêter les modalités de la collaboration entre celle-ci et ses communes membres en application de l'article L. 153-8 du Code de l'urbanisme ;
- VU la délibération du conseil communautaire n°20190326.07 prescrivant l'élaboration du PLUi de Riom Limagne et Volcans et en définissant les modalités de la concertation, en date du 26 mars 2019 ;
- VU la conférence intercommunale des maires qui s'est réunie le 7 janvier 2020, à l'initiative de Monsieur Frédéric BONNICHON, Président de la Communauté d'Agglomération, pour échanger sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables ;
- VU la délibération n°20200114.18 du 14 janvier 2020 par laquelle le conseil communautaire a pris acte de l'organisation d'un premier débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables élaboré dans le cadre de l'élaboration du PLUi de Riom Limagne et Volcans ;
- VU la délibération n°20210330.24 du 30 mars 2021 par laquelle le conseil communautaire a pris acte de l'organisation d'un second débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables élaboré dans le cadre de l'élaboration du PLUi de Riom Limagne et Volcans ;
- VU la tenue de la conférence intercommunale des maires qui s'est réunie le 7 octobre 2021, à l'initiative de Monsieur Frédéric BONNICHON, Président de la Communauté d'Agglomération, pour échanger sur le projet de PLUi avant l'arrêt ;

Considérant le projet de plan local d'urbanisme intercommunal présenté à l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

- DE DONNER un avis favorable au projet de PLUi tel qu'arrêté et présenté par Monsieur le Maire,
- DE COMMUNIQUER cet avis au Président de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans.

N° : 2021/26 : MISE EN ŒUVRE D'UNE CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RLV POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que dans le cadre de la mise à disposition à l'Accueil de loisirs de Saint-Laure de la salle des fêtes et de la maison des associations, il a été convenu avec la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans de mettre en place une convention financière.

Cette convention précise les locaux mis à disposition ainsi que les périodes d'occupation.

Il indique que la convention sera conclue pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et renouvelable par reconduction tacite deux fois, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Monsieur le Maire ajoute que les locaux seront mis à disposition moyennant une redevance annuelle correspondant à une évaluation globale du coût d'utilisation des équipements concernés.

Cette redevance pourra faire l'objet d'une réévaluation chaque année en accord avec la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- PERMET à Monsieur le Maire d'entreprendre toute démarche relative à cette affaire,
- DIT que cette convention financière pourra faire l'objet d'une réévaluation chaque année,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière de mise à disposition des locaux municipaux telle que présentée avec le Président de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans.

N° : 2021/27 : VENTE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-LAURE ET LES CONSORTS MURAT-GUERIN

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que suite à la vente d'une habitation sise 9, rue des Combes entre les consorts MERLE et MURAT-GUERIN, il est apparu des incohérences au niveau du cadastre entre la partie privée et le domaine public.

Aussi, il indique qu'il a été proposé de procéder à un rétablissement de la réalité en établissant un document d'arpentage.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il en ressort que la commune doit céder aux consorts MURAT-GUERIN les surfaces suivantes :

- Parcelle cadastrée A 924 pour 2 centiares
- Parcelle cadastrée A 925 pour 6 centiares

Et que les consorts MURAT-GUERIN doivent céder à la commune les surfaces suivantes :

- Parcelle cadastrée A 923 pour 2 centiares
- Parcelle cadastrée A 921 pour 2 centiares

Monsieur le Maire propose de procéder à ces échanges de manière gracieuse et précise que les frais d'acte du Notaire seront pris en charge par les conjoints GUERIN-MURAT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE ses échanges de parcelles et de régulariser la situation au niveau du cadastre,
- PERMET à Monsieur le Maire de procéder à ces cessions gracieusement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre du présent dossier.
- DIT que le plan de division sera joint à la présente délibération.

N° : 2021/28 : DECISION MODIFICATIVE N°2/2021

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la commune doit rendre un trop perçu de taxe d'aménagement pour un montant de 1 858,52 euros.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021 :

CHAPITRES/ARTICLES	DEPENSES	RECETTES
020 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
10 226 – Taxe d'aménagement	+ 1 860,00 €	
20 – Dépenses imprévues	- 1 860,00 €	
TOTAL	0,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE la décision modificative telle que présentée par Monsieur le Maire.

Rapport du Maire

Monsieur le Maire fait part de la signature des devis suivants en section de fonctionnement aux membres du Conseil Municipal :

1- Signature des devis en section de fonctionnement pour la réalisation du bulletin municipal suite à une consultation des prestataires :

- Conception, mise en page : MAGMA CREA **1 500,00 € HT**
- Impression : IMPRIMEUR.COM **697,22 € HT**

2 - Signature de devis en section de fonctionnement pour la réalisation de travaux électriques :

- Remplacement de 4 luminaires fluo par des pavés à leds dans la salle des lavandes par la société BIGILEC : **238,00 € HT**
- Remplacement de 3 BAES et du hublot à l'extérieur de la médiathèque par la société BIGILEC pour **233,00 € HT**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les jeux d'agrément de la commune ont fait l'objet de la vérification périodique annuelle. A cette occasion, la balançoire derrière l'église a été déclarée hors d'usage. Il indique qu'il convient donc de procéder à son remplacement. Il propose de retenir une offre par la société MEFRAN sur une balançoire de même type qui est en stock et que la

commune pourrait se procurer avec une réduction de 30%, pour un montant de 1 350 € HT. Les membres du Conseil Municipal valident cette proposition.

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'il s'est rendu à la cérémonie de remise des prix de « ma commune au naturel » le 8 décembre dernier à PERIGNAT-LES-SARLIEVE en présence Thierry BASSEUX qu'il remercie pour son investissement aux côtés des agents municipaux. A cette occasion, il indique que la commune s'est vu remettre le prix d'encouragement.

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'une réunion se tiendra le lundi 13 décembre à 18h en Mairie en présence de Monsieur CHATARD, Conseiller aux décideurs locaux. Il précise que celui-ci viendra à sa demande présenter une analyse financière de la commune. Il ajoute que tous les membres du Conseil sont conviés.

Rapport des Adjointes et des Conseillers Municipaux sur leurs délégations

Compte-rendu de Christian BLANCHARD - 1^{er} Adjoint :

Christian BLANCHARD informe les Conseillers que les cloches de l'église ont fait l'objet du contrôle annuel et de l'entretien et que tout est en bon ordre de fonctionnement.

Compte-rendu de Fabrice RODDIER - 2^{ème} Adjoint :

Fabrice RODDIER indique que sa commission a commencé les travaux de préparation des budgets primitifs 2022 et que celle-ci se réunira une dernière fois avant la fin de l'année le jeudi 16 décembre prochain.

Compte-rendu de Delphine BARGIBAUX - 3^{ème} Adjoint :

Delphine BARGIBAUX indique que les achats pour le goûter financé par le CCAS à l'occasion du spectacle de Noël organisé par l'association « Les Bazets en Fête par l'AAC » ont été réalisés. Des sachets individuels seront confectionnés pour les enfants. Le montant de la dépense s'élève à 68 €.

Une réunion du SICOM s'est tenue dernièrement avec à l'ordre du jour les demandes de subvention pour le collège. Suite à des demandes d'informations complémentaires dans le cadre d'un stage d'intégration en Corrèze pour un montant de participation de 1 595 €, ce dossier a fait l'objet d'un report.

Une réunion de travail a eu lieu dernièrement avec les élus du territoire au sujet du contrat local de santé. Après une phase de diagnostic conduite à l'échelle du territoire, cette réunion a permis de réfléchir de manière commune et de rechercher des solutions pour attirer des professionnels de santé sur le territoire.

Delphine BARGIBAUX indique que le marché de Noël organisé par « Les Bazets en Fête par l'AAC » se tiendra dimanche 12 décembre et à cette occasion elle rappelle que le CMJ tiendra un stand.

Compte-rendu de Monique DURAND - 4^{ème} Adjoint :

Monique DURAND indique que la commission municipale travaille actuellement à l'élaboration du bulletin municipal depuis le 15 novembre dernier de manière intensive afin de respecter les délais fixés. A ce jour, la rédaction des 40 pages a été adressée à Magma Créa pour la mise en page. Un retour des 20 premières pages maquettées devrait être réalisé prochainement. Quelques photos

d'illustration sont encore manquantes. La réception du bulletin finalisé est envisagée pour le 20 janvier.

Les réunions de proximité se sont tenues les 6 et 20 novembre dernier et ont été positives et constructives. Les remarques ont été collectées et seront intégrées dans un tableau synthétique pour le suivi.

La cérémonie du 11 novembre avec le dévoilement de la plaque de l'appel du Général de Gaulle a rassemblé beaucoup d'habitants, cette cérémonie était très réussie.

Les décorations de la commune sont mises en place et seront allumées du 10 décembre au 10 janvier avec quelques nouveautés suite à des dons de guirlandes par la commune de CELLES SUR DUROLLE.

Les membres du CCAS disponibles ont pu aller à la rencontre des bénévoles des Resto du Cœur à RIOM et visiter les locaux.

La conférence sociale s'est tenue le 4 décembre dernier à la salle des fêtes avec la présentation de la complémentaire santé par AXA France qui s'est suivi d'un échange avec l'association des Malentendants 63 au sujet des problèmes d'audition.

Les colis de fin d'année seront distribués aux seniors de la commune le 18 décembre prochain par les membres du CCAS.

Monique DURAND a participé à la commission tourisme RLV qui s'est tenue le 8 décembre 2021.

Rapport des Conseillers Municipaux :

Gérard COULAUD fait part de la dernière réunion de la commission économie et attractivité de RLV où ont été abordés l'arrivée des nouvelles entreprises sur le territoire comme HERMES.

Patrick TURLAN indique que le sapin naturel place des Chaînes a été installé tout comme celui en bois sous le préau de la Mairie qui a été décoré en présence des enfants qui ont participé aux ateliers organisés par le CMJ.

Nicolas GENDRE informe les collègues du Conseil que la Saint-Barbe prévue le 15 janvier prochain est annulée, y compris la partie protocolaire en raison du contexte sanitaire. Il ajoute que l'entretien des fossés prévu par le SIAR sur la commune n'aura pas lieu du fait d'un problème pour déposer la terre de curage sur la parcelle riveraine du fossé à curer.

Baptiste BARDET demande ou en est le projet de pôle rural.

Le Maire lui répond que la commune est toujours dans l'attente d'une réponse de la Région pour le financement malgré les nombreuses relances. Il ajoute qu'il va adresser avant la fin de l'année un courrier au Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Baptiste BARDET demande si la cérémonie des vœux aura lieu cette année.

Le Maire lui indique qu'il avait prévu une cérémonie le dimanche 9 janvier mais que vu le contexte sanitaire celle-ci n'aura pas lieu.

Alain MAUBLANT salue les travaux de réhabilitation de l'éclairage sur la Mairie et indique cependant qu'il doit y avoir un souci avec l'horloge car l'éclairage de la Mairie ne s'éteint pas en même temps que l'éclairage public.

Le Maire lui répond que c'est un système différent et qu'il faudra regarder la programmation de l'horloge de la Mairie.

Monique GORCE indique qu'elle a participé dernièrement à la réunion du comice agricole à ENNEZAT et qu'il est prévu que la prochaine foire se déroule le 26 mars 2022.

Lydie TOTAIN fait un compte-rendu sur la dernière réunion de la commission enfance jeunesse de RLV. En ce qui concerne le taux de remplissage de la micro-crèche de Saint-Laure, celui-ci est de 90,36 %. Elle ajoute qu'il a été décidé de donner un nom à chacune des structures et que celle de Saint-Laure portera le nom « Les lucioles ». En ce qui concerne l'ALSH, sa capacité d'accueil est de 130 enfants et le taux de remplissage sur l'année 2021 est de 90%. Elle ajoute qu'un nouveau logo va être créé pour la partie enfance jeunesse RLV.

Lydie TOTAIN explique que RLV info jeunes souhaiterait participer à la tenue de Conseils municipaux afin d'en voir le déroulement.

Lydie TOTAIN rappelle que l'association Balinzat tiendra une réunion à Saint-Laure le 14 janvier prochain à 18h et qu'elle représentera la commune. Elle ajoute que l'association souhaite délocaliser ces réunions pour rencontrer les élus et les acteurs associatifs locaux.

Questions/remarques du public :

Ce Conseil a fait l'objet d'une retransmission en direct sur la page Facebook de la Commune de SAINT-LAURE Malgré la possibilité de poser des questions en amont de la séance, aucune question n'a été déposée.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée 22h15.

Baptiste BARDET		Nicolas GENDRE	
Delphine BARGIBAUX		Monique GORCE	
Thierry BASSEUX		Alain MAUBLANT	
Christian BLANCHARD		Christophe MENDES <i>Pouvoir à Patrick TURLAN</i>	
Gérard COULAUD		Fabrice RODDIER	
Monique DURAND		Lydie TÔTAIN	
Hassan FENEYROL		Patrick TURLAN	
Grégory VILLAFRANCA			